

FONCIER
AMÉNAGEMENT



LE MANS – Lotissement La Timonière 2

NOTE D'INFORMATION POUR LES LOTS n°1 à 14

La partie Est de l'opération (Lots n°1 à 14) a été dépolluée en 2019.

L'excavation a porté plus précisément sur les lots n°4 à 11. Les terres polluées ont été évacuées et remplacée par un apport extérieur de terres saines plus une couche de finition en terre végétale.

Prescriptions pour les permis de construire :

- Réaliser un vide-sanitaire de 60cm minimum avec un taux de renouvellement d'air adapté à la maison : **Obligatoire pour les lots n°5 à 10, recommandé pour les lots n°4 et 11.** Sans objet pour les autres lots.
- **Une Etude de sol de type G2** a été réalisée sur les lots n°4 à 11 en Juin 2021 par Foncier Aménagement. Elle est mise à disposition de l'acquéreur et du constructeur.
- Pour les potagers et vergers : mise en place d'infrastructure hors sol ou de potager avec une couverture d'au moins 50cm de terre saine d'apport. Fosse suffisante de terre saine pour les arbres fruitiers.
- Ne pas utiliser les eaux souterraines.

Le 28 Janvier 2022

